

Jérôme BOURDEAU
Patrick CRUCHON
Pascal DEL'HOMME
Jean-Claude FAVRELIERE
Marie-Pascale GANDOUIN
Jean-Philippe JOUBERT
Laurent MORILLON
Yves PAUGAM
Jean-Marie SABOURIN

Commissaires aux Comptes

**ASSOCIATION
POLE DES ECO-INDUSTRIES
DE POITOU-CHARENTES
(P.E.I.)**

**3 Rue Raoul Follereau
BP 20058
86002 POITIERS CEDEX**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2010**

ASSOCIATION POLE DES ECO-INDUSTRIES
DE POITOU-CHARENTES
(P.E.I.)

3 Rue Raoul Follereau
BP 20058
86002 POITIERS CEDEX

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2010

Monsieur Le Président,
Mesdames,
Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2010 sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'association P.E.I., tels qu'ils sont joints au présent rapport
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'administration.

Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II – JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Règles et méthodes comptables :

L'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à l'établissement des comptes de votre société. Nous avons vérifié le caractère approprié de ces méthodes comptables et des informations fournies dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Les subventions de fonctionnement allouées au titre de l'exercice 2010 ont été comptabilisées aux comptes de produits, selon la règle du prorata temporis, pour ce qui concerne les subventions allouées au titre du fonctionnement général et de la gouvernance.

En revanche, s'agissant des subventions de fonctionnement allouées à des programmes précisément définis et ayant à ce titre un caractère de fonds dédiés, elles ont été rapportées aux comptes de produits selon la règle de l'état d'avancement des programmes.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre association, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et les documents adressés aux membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Poitiers,
Le 24 Mai 2011


Pour HSF AUDIT
J.C. FAVRELIERE
Commissaire aux Comptes

BILAN

Fonds Associatifs		
Réserves	154 159	154 159
Report à nouveau	- 5 405	
Résultat de l'exercice (excédent ou déficit)	- 7 766	- 5 405
Autres fonds associatifs		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL I	140 988	148 754
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL II	-	-
Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement		
Fonds dédiés sur autres ressources		
TOTAL III	-	-
Emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	393	244
Emprunts et dettes financières divers		
Avances et acomptes reçus / commande en cours	-	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	251 249	272 025
Dettes fiscales et sociales	86 034	73 457
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	39 520	69 703
Autres dettes	99 250	
Produits constatés d'avance	167 094	268 004
TOTAL IV	643 542	683 435
Ecarts conversion passif V		
TOTAL GENERAL (de I à V)	784 530	832 189



Compte de résultat

Produits exceptionnels / op. de gestion Subvt ^o Exceptionnelle : renforcement du Fonds de roulement Produits exceptionnels / op. en capital Reprises sur provisions et transferts de charge		
TOTAL des PRODUITS EXCEPTIONNELS VII	-	-
Charges exceptionnelles / op. de gestion Charges exceptionnelles / op. en capital Dotations exceptionnelles aux amortissements et dépréciations	565 - -	747 359 -
TOTAL des CHARGES EXCEPTIONNELLES VIII	565	1 106
Résultat exceptionnel (VII - VIII)	- 565	- 1 106
Impôts sur les bénéfices X		
+ Ressources non utilisées des exercices antérieurs X		
- Engagements à réaliser sur ressources affectées XI		
TOTAL des PRODUITS (I + III + V + VII + X)	924 369	934 308
TOTAL des CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + XI)	932 135	939 713
Excédent ou déficit	- 7 766	- 5 405

<p>Direction assurée bénévolement par le professeur J. BARBIER 30 000</p>		<p>Bénévolat 30 000</p>
<p>Total 30 000</p>	<p>Total 30 000</p>	



Dettes

L'état des dettes a fait l'objet d'un recensement dont le détail figure dans les comptes respectifs du grand-livre (ligne à ligne). Les postes importants ont fait l'objet d'un état spécifique ci-joint.

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan :

CREANCES	
41810000 CLIENTS FACT A ETABLIR	35 905 €
44586000 TVA CA FACT NON PARVENUE	11 247 €

Montant des charges à payer inclus dans les postes suivants du bilan :

DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	
40810000 FOURNISSEURS FACTURES N P	84 474 €
DETTES FISCALES ET SOCIALES	
42820000 DETTES PROV. CONGES PAYES	17 519 €
43820000 CHARGES SOC.SUR CONGES	6 892 €
43860000 ORG.SOC.CHGES A PAYER	334 €
44587000 TVA CA FACT A ETABLIR	5 884 €
44860000 ETAT AUTRES CHGES A PAY	3 693 €

Le détail des charges et produits constatés d'avance

PRODUITS CONSTATES AVANCE	
48700000 PRODUITS CONST AVANCE	167 094 €

CHARGES CONSTATEES AVANCE	
48600000 CHARGES CONSTAT AVANCE	2 675 €

ETAT DES ENGAGEMENTS FINANCIERS

ENGAGEMENTS DONNES	
Effets escomptés non échus Avals et cautions Engagements en matière de pensions Crédit-bail mobilier Crédit-bail immobilier Avance loi Dailly	32 474 €
TOTAUX (1) (1) dont engagements assortis de sûretés réelles	Néant
ENGAGEMENTS RECUS	
TOTAUX	Néant



